

## HONORAIRES

### Ventes Immobilières et Foncières

PRIX de VENTE  
T.T.C.

Honoraires T.T.C.  
à la charge de  
l'Acquéreur

Moins de		21.999 €	4.000 €
22.000 €	à	34.999 €	4.500 €
35.000 €	à	49.999 €	5.500 €
50.000 €	à	59.999 €	6.000 €
60.000 €	à	69.999 €	6.500 €
70.000 €	à	99.999 €	7.500 €
100.000 €	à	119.999 €	8.500 €
120.000 €	à	139.999 €	9.500 €
140.000 €	à	174.999 €	10.500 €
au dessus de		175.000 €	6%

HONORAIRES ESTIMATION (sans mise en vente)  
300 € T.T.C.

LOCAUX à usage Commercial ou Industriel

8 % T.T.C. du montant de la VENTE T.T.C. (minimum 5.000,00 € T.T.C.)

TERRAIN à bâtir ou parcelle en vue d'une opération de promotion.

10 % H.T. + T.V.A. 20,00 % du montant de la VENTE T.T.C.  
(minimum 5.500,00 € T.T.C.)

CESSION de Bail

10 % T.T.C. du montant de la VENTE T.T.C. (minimum 2.500,00 € T.T.C.)

Tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2023.

## HONORAIRES

### Locations Immobilières

#### LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

##### Honoraires de location dans le cadre d'un mandat de Gestion

###### Honoraires à la charge du bailleur :

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail. 5,50% TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.
- Honoraires d'établissement d'état des lieux 1,50% TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.
- Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur Offert

###### Honoraires à la charge du locataire :

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail. 5,50% TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.
- Honoraires d'établissement d'état des lieux 1,50% TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.

##### Honoraires de location dans le cadre d'un mandat de location simple

###### Honoraires à la charge du bailleur :

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail. 6,00% TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.
- Honoraires d'établissement d'état des lieux 2,00% TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.
- Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur 100,00 € TTC

###### Honoraires à la charge du locataire :

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail. 6,00% TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.
- Honoraires d'établissement d'état des lieux. 2,00% TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.

*Le montant des honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail payé par le locataire ne peut pas dépasser à la fois :*

- la moitié des frais facturés par l'agence immobilière
- et un montant maximum de 8,00 TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (zone non tendue).

*Le montant des honoraires d'établissement d'état des lieux payé par le locataire ne peut pas dépasser :*

- la moitié des frais facturés par l'agence immobilière
- et un montant maximum, de 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

#### LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Honoraires à la charge du preneur : 15,00 % TTC du Loyer annuel Hors Charges

Tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2023.